

**Comité Départemental de Lozère
de la Ligue Nationale contre le Cancer**

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Comité Départemental de Lozère de la Ligue Nationale contre le Cancer

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association Comité Départemental de Lozère de la Ligue Nationale contre le Cancer,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Comité Départemental de Lozère de la Ligue Nationale contre le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention :

- sur la note 2.1.3 « Changement de méthode comptable » en pages 6 à 8 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application pour la première fois du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- sur le compte de résultat pro-forma, en fin d'annexe, établi en conséquence de ce qui précède, présentant le comparatif 2019 en nouvelles règles.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 4.1 de l'annexe, relative au compte de résultat par origine et destination (CROD), mentionne le total des ressources perçues relatives aux dons et aux cotisations des membres respectivement de 47 174 € et de 3 528 €. Dans le cadre de nos vérifications nous nous sommes assurés de la cohérence de ces montants par rapport aux états de suivi internes.

La note 4.3.2 de l'annexe, relative aux missions sociales, mentionne :

- le total du coût des actions effectuées au profit des malades dans le cadre des missions sociales de l'association, soit 19 122 €, au titre desquelles figurent les aides financières et ménagères aux malades. Dans le cadre de nos vérifications nous nous sommes assurés de l'existence d'une procédure d'attribution de ces aides.
- le total des actions de recherche et autres actions pour 56 089 €, au titre desquelles figurent les subventions versées aux organismes, dont les hôpitaux. Dans le cadre de nos vérifications nous nous sommes assurés de l'existence d'une procédure d'attribution de ces subventions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies

ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NIMES le 07 avril 2021
Le Commissaire aux Comptes
Cabinet Jacques HERNANDEZ S.A.R.L.



Marlène ETOURNEUX

ANNEXES

- Bilan au 31 décembre 2020 - Actif
- Bilan au 31 décembre 2020 - Passif
- Compte de Résultat
- Annexe au bilan et au compte de résultat

BILAN 2020

Actif	brut	amortissements & provisions	net	2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	835	835		
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	835	835	0	0
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 302	7 446	3 855	4 577
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages ind.				
Autres immobilisations corporelles	11 302	7 446	3 855	4 577
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	53		53	53
Participations et créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (1)				
Autres titres immobilisés	53		53	53
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE => TOTAL I	12 190	8 281	3 908	4 630
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES, ACOMPTES / COMMANDES				
CREANCES	9 230	0	9 230	115 876
Créances usagers et comptes rattachés				21 035
Autres créances	9 230		9 230	94 841
Legs et donations en cours de réalisation				
TRESORERIE	191 216	0	191 216	110 038
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	191 216		191 216	110 038
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT => TOTAL II	200 446	0	200 446	225 914
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
TOTAL ACTIF	212 636	8 281	204 354	230 544
ENGAGEMENTS RECUS				
LEGS NETS A REALISER				
Legs				
Assurance-vie				



**BILAN
2020**

Passif	2020	2019
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	219 290	130396
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-32 258	88 894
Situation nette (sous-total)	187 032	219 290
Fonds propres consommables		
Fonds associatif avec droit de reprise legs et donations		
Fonds associatifs résultat/contrôle de tiers financeurs		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES => TOTAL I	187 032	219 290
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés/ subvention de fonctionnement		
Fonds dédiés/ sur autres ressources		
FONDS REPORTES ET DEBIES => TOTAL II		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	1 280	1 280
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES => TOTAL III	1 280	1 280
Emprunts et dettes financières		
Emprunts et obligations convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes sur commandes en cours		
Dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 223	5 603
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	1 938	1 970
Dettes fiscales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	11 880	2 400
Legs et donations en cours de réalisation		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES => TOTAL IV	16 041	9 973
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	204 353	230 543



COMPTE DE RESULTAT

2020

Compte de Résultat	2020	2019
Cotisations	3 528	0
Ventes de biens et services	35 215	44 303
Ventes de biens et marchandises	15	12 361
- dont ventes et dons en nature		
Ventes de prestations de service	35 200	31 942
- dont parrainages		
Concours publics et subventions d'exploitation	4 030	4 885
Versements des fondateurs		
Ressources liées à la générosité du public	47 175	0
Dons manuels	34 097	0
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	13 078	
Contributions financières reçues		
Reprises s/amort., dépréciations, provisions et transf. charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	6	540 446
PRODUITS D'EXPLOITATION	89 954	589 634
Achats de marchandises	19	9 155
Variation de stock de marchandises		
Autres achats et charges externes	35 889	35 409
Achats d'études et de prestations de services		
Autres achats		
Aides financières	60 009	0
Services extérieurs		10909
Impôts, taxes et versements assimilés		84
Salaires et traitements	15 523	15 528
Charges sociales	2 650	2 936
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	722	1 081
Reports en fonds dédiés		
Autres charges d'exploitation	7 920	427 286
CHARGES D'EXPLOITATION	122 732	502 388
RESULTAT D'EXPLOITATION	-32 778	87 246
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	539	633
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements		
PRODUITS FINANCIERS	539	633
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placements		
CHARGES FINANCIERES	0	0
RESULTAT FINANCIER	539	633



COMPTE DE RESULTAT 2020

Compte de Résultat (suite)	2020	2019
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-32 740	87 879
Sur opération de gestion		1 015
Sur opération de capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 015
Sur opération de gestion		
Sur opération en capital		
Dotations amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		0
RESULTAT EXCEPTIONNEL		1 015
SOLDE DES RESSOURCES AFFECTÉES		
Report de ressources non utilisées des ex/antérieurs		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	18	
TOTAL DES PRODUITS	90 492	591 282
TOTAL DES CHARGES	122 750	502 387
EXCEDENT OU DEFICIT	-32 258	88 895
Dons en nature		
Prestations en nature		879
Bénévolat	19 031	13 680
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	19 031	14 559
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite des biens		
Prestations en nature		879
Personnel bénévole	19 031	13 680
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	19 031	14 559
Non affectés		



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2020



TABLE DES MATIERES

1.	PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	4
1.1	OBJET SOCIAL	4
1.2	NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES	4
1.3	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE	5
2.	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	6
2.1	PRINCIPES GÉNÉRAUX	6
2.1.1	Préambule.....	6
2.1.2	Cadre légal de référence.....	6
2.1.3	Changement de méthode comptable	6
2.1.3.1	Première application du règlement ANC n°2018-06	6
2.1.3.2	Impact sur la présentation des comptes de bilan	7
2.1.3.3	Impact sur la présentation du compte de résultat.....	8
2.1.4	Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels	8
2.2	DÉROGATIONS.....	8
2.2.1	Cotisation des Comités Départementaux	8
2.2.2	Traitement des legs et donations (À supprimer si non RUP MUP).....	Erreur ! Signet non défini.
3.	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	10
3.1	NOTES SUR LE BILAN ACTIF	10
3.1.1	Principes généraux.....	10
3.1.2	État de l'actif immobilisé (brut)	11
3.1.2.1	Détail des colonnes « B et C »	11
3.1.3	Amortissements de l'actif immobilisé	11
3.1.4	Méthode et durées d'amortissements.....	12
3.1.5	Tableau de variation des immobilisations financières.....	12
3.1.6	Stocks.....	12
3.1.1	Etat des échéances des créances	13
3.1.2	Tableaux des dépréciations	13
3.1.3	Disponibilités.....	13
3.1.4	Produits à recevoir par postes du bilan.....	14
3.1.5	Charges constatées d'avance	14
3.2	NOTES SUR LE BILAN PASSIF	15
3.2.1	Tableau de variation des fonds propres.....	15
3.2.2	Fonds dédiés	16
3.2.3	Fonds reportés liés aux legs ou donations (A supprimer si non RUP MUP).....	Erreur ! Signet non défini.
3.2.4	Provisions pour risques et charges.....	18
3.2.4.1	Tableau de variation	18
3.2.4.2	Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés	18
3.2.5	Dettes.....	18
3.2.5.1	Etat des échéances	18
3.2.5.2	Détail des dettes fiscales et sociales	19
3.2.6	Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)	19
3.3	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN	19
4.	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	20
4.1	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	20
4.2	PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	21
4.2.1	Produits liés à la générosité du public	21
4.2.1.1	Cotisations sans contrepartie	21
4.2.1.2	Dons manuels	21
4.2.1.3	Legs, donations, assurance-vie (A supprimer si non RUP MUP)	Erreur ! Signet non défini.
4.2.1.4	Mécénat.....	21
4.2.1.5	Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler)	22
4.2.2	Produits non liés à la générosité du public	22
4.2.2.1	Parrainage des entreprises	22
4.2.2.2	Contributions financières sans contrepartie	22

4.2.2.3	Autres produits non liés à la générosité du public.....	22
4.2.3	Subventions et autres concours publics.....	23
4.2.4	Reprises sur provisions et dépréciations.....	23
4.2.5	Utilisation des fonds dédiés.....	23
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	24
4.3.1	Modalités de répartition des charges.....	24
4.3.2	Missions sociales.....	24
4.3.3	Frais de recherche de fonds.....	25
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public.....	25
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources.....	25
4.3.4	Frais de fonctionnement.....	25
4.3.5	Dotations aux provisions et dépréciations.....	26
4.3.6	Reports en fonds dédiés de l'exercice	26
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD.....	26
4.4.1	Principes généraux.....	26
4.4.2	Principes de valorisation.....	26
4.5	TABEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	27
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	29
4.6.1	Honoraires des commissaires-aux-comptes	29
4.6.2	Charges et produits exceptionnels.....	29
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	29
4.7.1	Compte d'Emploi des Ressources (CER)	29
4.7.2	Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public	31
4.7.3	Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public.....	31
4.7.4	Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice.....	31
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	32
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	32
5.1.1	Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser (A supprimer si non RUP MUP).....	Erreur ! Signet non défini.
5.2	AUTRES INFORMATIONS	32
5.2.1	Informations relatives aux bénévoles	32
5.2.2	Informations relatives au personnel salarié.....	33
5.2.3	Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice	33
5.2.4	Certification du nombre d'adhérents	33

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;

- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 **ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE**

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Pandémie COVID 19

Suite aux recommandations gouvernementales relatives à la pandémie du COVID 19 déclarée le 20/01/2020, et afin de limiter les risques de transmission et de propagation, la Direction de l'Association a décidé de suspendre ses activités et de fermer ses établissements recevant du public à compter du 17 mars au 15 mai 2020. La continuité d'exploitation n'est pas remise en question pour le Comité par cet événement. Au cas où des difficultés financières apparaîtraient, des dispositions d'aides par le siège pour maintenir la continuité d'exploitation ont d'ores et déjà été prises au sein de la Ligue

Pour le CD 48 pendant les 2 périodes de « confinement » : (17 mars au 15 mai et 30 octobre au 15 décembre.) l'accueil physique du public, les soins de confort, les manifestations ont été suspendus.

La secrétaire a continué à exercer ses fonctions mais pendant la première période elle a effectué du télétravail à l'exception d'un jour par semaine.

Les réunions statutaires (CA, AG, Bureau) ont eu lieu en présentiel et visio-conférence).

Comptablement ces restrictions se sont traduites par une baisse des soins de confort (13 000 €) ainsi que des manifestations (6 000 €) et des dons (6 000 €).

- Changement de 2 membres du bureau :

Madame SANS Françoise vice présidente, n'a pas souhaité poursuivre cette fonction, mais est restée administrateur.

Donc le CA dans sa séance du 19 juin 2020. a élu à sa place Madame PAULHAC Catherine ; et SALANSON Julien, chargé de communication en remplacement de Catherine. PAULHAC.

- Dons et legs d'un montant significatif

Cette année le comité n'a pas eu de legs, mais le siège le 31/07/2020 lui a versé une assurance-vie (13.062€). contractée à son profit par Madame MONTES Armande. 50 % au moins de cette somme devait être affectée à la recherche. 6 000 € ont été versés à l'ICM de Montpellier ainsi que 6 000 € à l'ICM de Clermont Ferrand.

Il n'y a pas eu d'événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice susceptibles d'avoir une influence significative sur le patrimoine ou la situation financière de l'association.

2. **PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES**

2.1 **PRINCIPES GÉNÉRAUX**

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément :



- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement de méthode affecte la présentation des comptes sur les points suivants :

- **Modification du plan comptable :**
 - Les comptes de capitaux (classe 1) :
 - Disparition de la notion de fonds associatifs, au profit de celle de fonds propres ;
 - Aux trois comptes de fonds dédiés de « racine 19 », s'ajoutent les fonds reportés liés aux legs ou donations.
 - Les comptes d'immobilisations (classe 2) : Trois nouvelles rubriques apparaissent :
 - Donation temporaire d'usufruit ;
 - Biens et créances reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
 - Prêts aux partenaires intragroupe.
 - Les comptes de tiers (classe 4) :
 - L'intitulé du compte 41 devient « Clients, adhérents, usagers et comptes rattachés » ;
 - Création de deux nouveaux comptes pour les tiers qui concernent les créances et les dettes reçues par legs ou donations et le défraiement des bénévoles.
 - Les comptes de charges (classe 6) : Le nouveau règlement ajoute un certain nombre de comptes qui doivent permettre aux associations de comptabiliser les charges qu'elles supportent en raison des dons et legs qui leur sont octroyés.
 - Les comptes de produits (classe 7) : De nouveaux comptes de produits ont été créés afin d'enregistrer les opérations de parrainage, mécénat et abandons de frais de bénévoles.
- **Traitement des fonds dédiés :**
 - Le nouveau règlement comptable précise que seulement trois catégories de ressources peuvent être inscrites en fonds dédiés :
 - Les subventions d'exploitation publiques ;
 - Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie ;
 - Les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.
 - Lorsque les produits issus de ces trois types de ressources ont un caractère certain, ils sont enregistrés en produits, par la contrepartie d'un compte de tiers ou d'un compte de trésorerie.

- À la clôture de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges « 689 – Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « 19 – Fonds dédiés ».
- Au cours des exercices suivants, les sommes inscrites en compte « 19 - Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « 789 - Utilisations de fonds dédiés ».
- **Traitement des abandons de frais engagés par les bénévoles :**
 - Les frais engagés par les bénévoles de l'association et auxquels ils renoncent au profit de l'entité sont comptabilisés :
 - Dans un premier temps, en charges en contrepartie d'une dette vis-à-vis du bénévole ;
 - Puis dans un compte de produit spécifique « 75412 – Abandons de frais par les bénévoles » en contrepartie du compte de tiers des bénévoles, annulant ainsi la dette de l'entité à l'égard du bénévole (PCG art.141-4).
 - En effet, les abandons de frais kilométriques par les bénévoles ne doivent plus être enregistrés en contributions volontaires par nature afin que ces derniers puissent bénéficier de la réduction d'impôt correspondante prévue à l'article 200 du CGI.

2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan

L'incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice est la suivante :

- Actif :
 - Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés 0 K€
 - Créances reçues par legs ou donations 0 K€
- Passif autres que le poste « Report à nouveau » :
 - Fonds reportés aux legs ou donations 0 K€
 - Dettes des legs ou donations 0 K€
- Montant net, en report à nouveau +/- ...0K€

2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat

Dans le nouveau règlement, le résultat est décomposé en trois agrégats : le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel.

- D'une manière générale, les **produits d'exploitation** sont distingués selon leur nature et leur financeur. On notera notamment :
 - L'identification des ressources de bienfaisance (dons, libéralités, mécénats) anciennement regroupées dans la rubrique « autres produits d'exploitation » ;



- Les legs comptabilisés dans les comités non RUP-MUP devraient être comptabilisés en quote part de générosité reversée du siège, ils sont intégrés dans une mesure de simplification en legs et ne sont pas soumis à fiscalisation.
- La présence des ventes de biens et de services, dont notamment le parrainage et les ventes de dons en nature ;
- L'identification, dans les contributions financières reçues, des ressources provenant d'autres entités visées par le règlement. Il s'agit par exemple des aides reçues de la part du siège de la Ligue envers ses membres.
- La variation des **fonds dédiés** est présentée en produits (reprise) et en charges (dotation), et ce avant le résultat d'exploitation, permettant ainsi une meilleure lecture de ce dernier. Auparavant, les mouvements liés aux fonds dédiés étaient présentés en bas du compte de résultat.
- Les **charges** sont présentées par nature. Seul poste nouveau dans le règlement, le montant des aides financières octroyées par l'entité à d'autres associations, ou bien à des bénéficiaires conformément à son objet social.

2.1.4 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels

L'association faisant appel public à la générosité devait auparavant inclure dans l'annexe un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public, qui précisait notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Selon le nouveau règlement, l'annexe doit dorénavant comporter les états suivants (PCG art. 432-1) :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) ;
- De manière facultative une réconciliation entre le compte de résultat et le compte de résultat par origine et destination, ainsi qu'entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination ;
- Un compte d'emploi des ressources (CER) orienté uniquement sur les collectes auprès du public, cette notion est également étendue avec le nouveau règlement puisqu'elle inclut les cotisations des membres, les dons des particuliers, les legs et donations, les dons des partenaires et des entreprises (sous le terme mécénat) ;
- Un tableau de variation des fonds propres spécifique ;
- Un tableau de suivi des subventions publiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.
- conséquence, une dépréciation sera comptabilisée.

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.



3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	835			835
Immobilisations corporelles	11 302			11 302
Immobilisations financières	52			52
TOTAL	12 189	0	0	12 189

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentations	Diminutions
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations financières	0	0
→ ...		
→ ...		
TOTAL	0	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début exercice	Dotations	Sorties actif	Fin exercice
Amort.immob. Incorporelles	835	0		835
Amort.immob. corporelles	6 726	721	0	7 447
Amort.immob. Financières				0
TOTAL	7 561	721	0	8 282

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				0
Autres titres immobilisés	52			52
Prêts				0
Autres immobilisations financières				
TOTAL	52	0	0	52

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.



1.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Jusqu'à un an	à plus d'un an
Actif immobilisé			
→Autres immobilisations financières			
Actif circulant et charges d'avances			
→Créances clients et comptes rattachées			
→Autres créances	9 230	9 230	
→Créances reçues par legs ou donations			
→Charges constatées d'avance			
TOTAL	9 230	9 230	0

3.1.7 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2020	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2020
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Stocks Créances Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions Contrat de capitalisation Obligations Bons du trésor Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0

3.1.8 Disponibilités

Rubriques	Exercice 2020	
	Montant	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	65 117	
Livrets et comptes d'épargne	126 099	539
Comptes à terme	0	
TOTAL	191 216	539

3.1.9 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Fournisseurs débiteurs		
→		
→		
Créances clients et comptes rattachés		
→		
→		
Créances par legs et dons en cours		
Autres créances		
Avoir à recevoir BN	15	
Legs à recevoir BN	15	86 641
Produits à recevoir	9 200	9 200
Disponibilités		
TOTAL	9 230	95 841

3.1.10 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<i>Rubriques à détailler</i>		
...		
...		
...		
...		
...		
Total	0	0

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des Fonds propres	01/01/2020	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2020
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	219 290							187 032
- Fonds statutaires								
- Fonds de réserve générale								
- Fonds de réserve missions sociales								
- Legs et donation avec contre partie.								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves	130 396	88 894	88 894					219 290
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	88 894							-32 258
Subventions d'investissements								
Provisions réglementées								
TOTAL	219 290	88 894	88 894			0	0	187 032



3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

⇨ Lignes à ventiler par projet

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (689)	Report en fonds dédiés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Ressources liées à la Générosité du Public :		0	0	0	0	0
→ Dons à détailler ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→ Legs à détailler ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
Total		0	0	0	0	0





3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
Provisions pour litiges				
Autres provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Provision pour charges sur legs ou donation				
Provision pour entretien des tombes sur legs				
Provision pour indemnités de départ en retraite	1280	0	0	1280
TOTAL	1 280	0	0	1 280

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré exigibilité du passif		
		jusqu'à un an	à plus d'un an	à plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 223	2 223		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	1 938	1 938		
Autres dettes	11 880	11 880		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	16 041	16 041		

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Dettes fiscales	0	0
Impôt sur les sociétés		
Formation professionnelle et autres taxes		
Dettes sociales	1 937	1 974
URSSAF Pôle emploi	914	937
Dettes congés payés	889	889
Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	134	148
TOTAL	1 937	1 974

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés	1 230	1 537
Factures non parvenues fournisseurs	375	254
Factures non parvenues fournisseurs groupe	855	1 283
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Dettes des legs et donations	0	0
Autre dettes	11 880	2 400
FAP Honoraires CAC	2 640	2 400
FAP Subventions hôpitaux	9 240	
TOTAL	13 110	3 937

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN



4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

L'article 611-2 au règlement comptable confirme l'absence d'obligation d'établir la colonne N-1 du CROD et du CER dans le cadre de la première application du règlement comptable entré en vigueur au 1er janvier 2020.

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

⇒ CROD à insérer

EMPLOIS	TOTAL	Générosité du public
CHARGES PAR DESTINATIONS		
1 MISSIONS SOCIALES	76 379	76 379
1.1 Réalisées en France	76 379	76 379
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	20 289	20 289
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	56 089	56 089
1.2 Réalisées à l'étranger		
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme		
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes		
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	12 878	12 878
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	12 878	12 878
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	33 476	29 440
3.1 Frais d'information et de communication	170	170
3.2 Frais de fonctionnement	32 585	28 548
3.3 Autres charges	722	722
4 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 IMPÔTS SUR LES BENEFICES	18	
6 REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		
TOTAL CHARGES	122 750	118 696
EXCEDENT OU DEFICIT	-32 258	

B - CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE	TOTAL	Générosité du public
CHARGES PAR DESTINATIONS		
1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France		
Réalisées à l'étranger		
2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES RECHERCHES DE FONDS	12 848	12 848
3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	6 183	6 183
TOTAL	19 031	19 031

RESSOURCES	TOTAL	Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	86 456	86 456
Cotisations sans contre partie	3 528	3 528
Dons legs et mécénat	47 174	47 174
Autres produits à la générosité du public	35 754	35 754
2 PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	6	
2 1 Cotisations sans contepartie		
2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans contrepartie		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	6	
3 SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLIC	4 030	
4 REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 UTILISATIONS DES FONDS ANTERIEURS DEDIES		
TOTAL	90 493	86 456

B - CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE	TOTAL	Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Bénévolat	19 031	19 031
Prestations en nature		
Dons en nature		
2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
3 CONCOURS PUBLICS EN NATURE		
TOTAL	19 031	19 031

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

4.2.1.3 Mécénat



Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler)

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ ...		
→ ...		
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ ...		
→ ...		
→ ...		
→ ...		
Total	0	0

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend : (Rubriques à détailler)



Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
Total	0	0

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	0	0



4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance. Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie [...] Et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validée par le conseil d'administration en date du [Pas de CA en ce sens...]

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer				0
Assurance				0
Electricité et eau				0
Téléphone				0
Affranchissement				0
Autres (à préciser)				0
Total	0	0	0	0

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Actions pour les malades		
Actions d'information, Prévention, Dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs		
Frais de fonctionnement (dont communication)	33 494	35 265
TOTAL	33 494	35 265

4.3.2 Missions sociales

Actions réalisées directement	Exercice 2020	Exercice 2019
Actions pour les malades	19 122	32 788
Actions d'information, Prévention, Dépistage	1 167	1 634
Actions de recherche		
TOTAL	20 289	34 422
Versements à d'autres organismes	Exercice 2020	Exercice 2019
Actions pour les malades	24 089	25 360
Actions de recherche	32 000	389 055
TOTAL	56 089	414 415



4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Frais d'information et de communication	170	30
Frais de gestion	24 665	25 877
Impôts et taxes	18	84
Cotisation statutaire 10%	7 880	8 126
Dotations aux amortissements	761	1 148
TOTAL	33 494	35 265

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux

amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode valorisation	Exercice 2020	Exercice 2019
Bénévolat	SMIC x1.5	19 031	13 680
Prestations	Tarif négocié		879
Autres			
TOTAL		19 031	14 559

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses



4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

⇒ A insérer

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais recherche fonds		Frais fonction- nement	Dotation provision	Impot sur les bénéfices	Report fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées Etranger		Générosité du public	Autres Ressources					
	Par l' organisme	Versement autres organismes	Par l' organisme	Versem. autres organismes							
Achats de marchandises							19				19
Variation de stock											
Autres achats et charges externes	16 369				12 878		6 642				35 889
Aides financières	3 920	56 089									60 009
Impôts taxes et versements assimilés											
Salaires et traitements							15 523				15 523
Charges sociales							2 650				2 650
Dotations aux amortiss. et dépréciations							722				722
Dotations aux provisions											
Report fonds dédiés											
Autres charges							7 920				7 920
Charges financières											
Charges exceptionnelles											
Participatios des salariés aux résultats											
Impôt sur les bénéfices									18		18
TOTAL	20 289	56 089	0	0	12 878	0	33.476	0	18	0	122 750



TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais recherche fonds	Frais fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées Etranger			
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole			12 848	6 183	19 031
TOTAL	0	0	12 848	6 143	19 031



4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2020
Contrôle légal des comptes	2 640
Autres missions	0
TOTAL	2 640

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2020
Produits exceptionnels	
→ à détailler ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0
Charges exceptionnelles	
→ à détailler ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

CER à insérer

EMPLOIS PAR DESTINATIONS CER	TOTAL GENEROSITE DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE	
1 MISSIONS SOCIALES	76 378
1.1 Réalisées en France	76 378
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	20 289
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	56 089
1.2 Réalisées à l'étranger	
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	12 878
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	12 878
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	29 440
3.1 Frais d'information et de communication	170
3.2 Frais de fonctionnement	28 548
3.3 Autres charges	722
4 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	
5 REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	
TOTAL DES EMPLOIS	118 696
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	
TOTAL	118 696

B - CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE	TOTAL GENEROSITE DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE	
1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES MISSIONS SOCIALES	
Réalisées en France	
Réalisées à l'étranger	
2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES RECHERCHES DE FONDS	12 848
3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	6 183
TOTAL	19 031

RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GENEROSITE DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	86 456
Cotisations sans contre partie	3 528
Dons legs et mécénat	47 174
Autres produits à la générosité du public	35 754
2 REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	
3 UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	
TOTAL DES RESSOURCES	86 456
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	32 240
TOTAL	118 696

Ressources reportées liées à la GP début d' exercice (hors fonds dédiés)	214 661
Excédent ou insuffisance de la générosité du public	32 240
Investissements et désinvestissements nets liés à la GP	722
Ressources reportées liées à la GP fin d' exercice (hors fonds dédiés)	183 143

B - CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE	TOTAL GENEROSITE DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIES A LA G.P	
Bénévolat	19 031
Prestations en nature	
Dons en nature	
TOTAL	19 031

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date acquis.	Nature de l'immobilisation	Montant brut	Subvention d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob. acquises par la générosité du public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
2009							
2010							
2011							
2012	PC + Site	1 671			1 671	557	557
2013							
2014							
2015							
2016							
2017	Pc, locaux, meub	7 344	0	0	7 344	1 081	1 081
2018							
2019							
	TOTAL	9 015	0	0	9 015	1 638	1 638

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits). L'ensemble des



autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

4.7.4 Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice

Le conseil d'administration du 15 décembre 2020 a validé le stock d'ouverture de la générosité du public au 01/01/2020, selon le calcul ci-dessous.

Ce stock de ne correspond pas à l'ancien stock de votre CER T7 de 2019 ; il correspond au besoin de fonds de roulement.

Il est repris en stock de départ du nouveau format du CER de la façon suivante :

Le montant des fonds associatifs auquel il convient de rajouter l'emprunt net, auquel il convient de retirer les immobilisations nettes, afin d'obtenir le stock de générosité du public au 01/01/2020.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE décembre

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

313 Ventilation de l'effectif moyen des bénévoles

RUBRIQUES	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalence plein temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en euros (2)
ADMINISTRATEURS ELUS Ne sont pas comptés les administrateurs membres de droit, Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes....	12			
BENEVOLES ADMINISTRATIFS Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc.....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leur charges normales.	5	410	0.25	6 183

BENEVOLES DE TERRAIN (Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales) -Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, dans les espaces de rencontre etc... -Information dans le domaine de l'éducation à la santé, du dépistage, des conférences, réunions.... -Organisation de manifestations -Communication, démarches auprès des médias -Ventes auprès du CD -Collectes de matériels (cartouches, téléphones....) -Quêtes sur la voie publique ou à domicile -Démarches auprès des notaires, des entreprises... -Autres	22	852	0.52	12 848
TOTAUX	39	1 262	0.77	19 031

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps (1)
Personnel salarié	1	960	0.53
Personnel mis à la disposition			
CES et/ ou Autres			
TOTAL	1	960	0.53

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251-Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	570
6257 Réceptions	Restauration	
TOTAL		570

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 441... membres.



COMPTE DE RESULTAT
2020 (2019 en proformat)

Compte de Résultat	2020	2019
Cotisations	3 528	4 000
Ventes de biens et services	35 215	44 303
Ventes de biens et marchandises	15	12 361
- dont ventes et dons en nature		
Ventes de prestations de service	35 200	31 942
- dont parrainages		
Concours publics et subventions d'exploitation	4 030	4 885
Versements des fondateurs		
Ressources liées à la générosité du public	47 175	62 625
Dons manuels	34 097	62 625
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	13 078	
Contributions financières reçues		
Reprises s/amort., dépréciations, provisions et transf. charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	6	473 821
PRODUITS D'EXPLOITATION	89 954	589 634
Achats de marchandises	19	9 155
Variation de stock de marchandises		
Autres achats et charges externes	35 889	46 318
Achats d'études et de prestations de services		
Autres achats		
Aides financières	60 009	419 092
Services extérieurs		
Impôts, taxes et versements assimilés		84
Salaires et traitements	15 523	15 528
Charges sociales	2 650	2 936
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	722	1 081
Reports en fonds dédiés		
Autres charges d'exploitation	7 920	8 194
CHARGES D'EXPLOITATION	122 732	502 388
RESULTAT D'EXPLOITATION	-32 778	87 246
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	539	633
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements		
PRODUITS FINANCIERS	539	633
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placements		
CHARGES FINANCIERES	0	0
RESULTAT FINANCIER	539	633



COMPTE DE RESULTAT

2020 (2019 en proformat)

Compte de Résultat (suite)	2020	2019
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-32 740	87 879
Sur opération de gestion		
Sur opération de capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opération de gestion		1 015
Sur opération en capital		
Dotations amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
SOLDE DES RESSOURCES AFFECTEES		
Report de ressources non utilisées des ex/antérieurs		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	18	
TOTAL DES PRODUITS	90 492	591 282
TOTAL DES CHARGES	122 750	502 387
EXCEDENT OU DEFICIT	-32 258	88 895
Dons en nature		
Prestations en nature		879
Bénévolat	19 031	13 680
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	19 031	14 559
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite des biens		
Prestations en nature		879
Personnel bénévole	19 031	13 680
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	19 031	14 559
Non affectés		

